

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	27

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 avril 2023

Numéro Délibération	25/2023
date de mise en ligne	12 Avril 2023

Convocation transmise le 30 mars 2023

objet de la délibération Subventions aux associations – Attributions pour l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérengère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : Mme Catherine ITIER – Pouvoir à Mme Pascale LOCK / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

Excusés : /

Absents : M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Madame Pascale LOCK présente l'affaire ;

Avant tout exposé, certains conseillers municipaux, par ailleurs membres du bureau d'associations susceptibles de bénéficier d'une attribution de subvention, quittent la séance et ne prennent part ni aux discussions, ni au vote ; à savoir :

Max RASCALOU – Bérengère VALLES – Laurent TEISSIER – Géraldine GROLIER – Raymond HAREL – Pierre BARRE

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des subventions proposées au tableau d'attribution joint aux présentes,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – chapitre 65.

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

▫ Mise en ligne le : 12 Avril 2023

▫ Transmise en Préfecture

Associations	Attribution 2022 (pour mémoire)	Attribution 2023	% (sur recettes totales prévisionnelles 2023)	Observations 2023
ASSOCIATIONS VENDARGUOISES				
ACHV (Atelier des Créateurs en Herbe de Vendargues)	2 100 €	2 500 €	28%	
ADMV (Association Danse et Musique de Vendargues)	11 600 €	11 600 €	29%	
AFOV (L'amitié des Français d'Outre-Mer Vendarguais) - Subvention exceptionnelle 60 ans	600 €	- €		<i>Pas de demande pour 2023</i>
AIAP (Atelier d'initiation aux Arts Plastiques)	1 000 €	- €		<i>Association dissoute en 2022</i>
Aïkido club vendarguais	600 €	600 €	10%	
Ainés de la Cadoule	4 500 €	4 500 €	12%	
ALPEV (Amicale Laïque des Parents d'Elèves de Vendargues)	19 020 €	19 020 €	60%	
APCV (Amicale du Personnel Communal Vendarguais)	4 000 €	4 000 €	32%	
APCV (Amicale du Personnel Communal Vendarguais) - Subvention exceptionnelle 40 ans	- €	2 700 €	49%	
Animajeunes	1 800 €	1 800 €	34%	
APEL (Association de Parents de l'Enseignement Libre Ecole St Joseph)	2 500 €	2 500 €	23%	
Art et Tissu	600 €	600 €	59%	
ASV (Association Skating Vendargues)	13 000 €	13 000 €	59%	
AVEEC (Association Vendargues Elevage Equitation Camargue)	4 000 €	4 000 €	10%	
Balades Randonnées Pédestres	1 000 €	1 000 €	14%	
Balades Randonnées Pédestres - Subvention exceptionnelle 20 ans		2 000 €	50%	
C comme comédie	1 250 €	1 500 €	24%	
Café couture les machines canailles	350 €	- €		<i>Pas de demande reçue à ce jour</i>
CASM (Club d'Activité Sous-Marine)	2 000 €	2 000 €	13%	
Cercle Occitan Vendarguais	900 €	500 €	15%	
Club de tir domitienne 34	- €	350 €	7%	
Club Taurin La Muleta	30 000 €	30 000 €	12%	
Couture Pour Tous	250 €	250 €	51%	
Crazy Dance Country Vendargues	2 000 €	2 000 €	27%	
Culture et Loisirs / Chorale Chant'vend'	3 500 €	3 500 €	55%	
Cyclo Club de Vendargues	2 000 €	2 000 €	48%	
Diane de Vendargues	7 000 €	7 000 €	63%	
Dynamic Art Danse	2 500 €	2 500 €	4%	
Elan Gymnique	2 000 €	2 000 €	4%	

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

▫ Mise en ligne le : **12 Avril 2023**

▫ Transmise en Préfecture

Fous Rires et Chansons	1 000 €	1 000 €	34%	
GPV (Groupement de Parents d'Elevés)	600 €	600 €	93%	
Hatha Yoga	467 €	467 €	4%	
Jardins Familiaux	600 €	600 €	19%	
Jidokwan	2 200 €	2 200 €	10%	
Joe Bar Team Soccer	350 €	350 €	7%	
Judo Club Vendargues	1 100 €	1 000 €	9%	
Lask'art	1 500 €	1 500 €	41%	
Mémoire de Vendargues	600 €	500 €	54%	
Musicalme	- €	1 400 €	24%	
Nat tam Boxe Thaï	500 €	500 €	11%	
Natural Enjoy Qi Gong	350 €	350 €	16%	
Netball flamingo - 1ère demande	- €	150 €	6%	
Photo Club de Vendargues	700 €	700 €	50%	
PIV (Point d'Interrogation Vendarguais)	45 000 €	45 000 €	18%	
Plumes Vendarguaises Badminton	900 €	900 €	7%	
REV (Rugby Ecole de Vendargues)	4 500 €	5 500 €	17%	
Saint Théodorit de Vendargues	2 500 €	2 500 €	45%	
Scrabble pour Tous	350 €	- €		Association dissoute en 2022
Tennis de table Vendargues	2 500 €	2 500 €	33%	
Tennis-Club Vendargues	5 500 €	5 500 €	8%	
Tennis-Club Vendargues – Subvention exceptionnelle 40 ans	- €	2 000 €	20%	
Théâtre de l'Amandibulle	500 €	1 000 €	45%	
Théâtre de poche	1 100 €	1 100 €	46%	
Tran-sportez-vous bien	600 €	600 €	20%	
Vendar'dance	350 €	350 €	23%	
Vendargues Athlétisme	4 000 €	4 000 €	18%	
Vendargues Auto rétro	380 €	930 €	33%	
Vent d'Animations	800 €	800 €	19%	
AUTRES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS*				
APCC (Association des Présidents de Courses Camarguaises)	300 €	300 €	13%	
GDON Est Montpellier	130 €	- €		Pas de demande reçue à ce jour
Cadoule Handball Castries Vendargues	3 200 €	4 000 €	16%	
Prévention routière	300 €	300 €	0%	
SMLH (Société des membres de la Légion d'Honneur de l'Hérault)	500 €	500 €	0%	
Entente Castries Volley Ball	800 €	800 €	3%	
Jouons en ludothèque (LAEP)	5 900 €	- €		Montant 2023 non encore défini

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

▫ Mise en ligne le : **12 Avril 2023**

▫ Transmise en Préfecture

Association des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale LR	1 000 €	- €	
Collège de la Voie domitienne	- €	1 500 €	Déjà attribuée par DCM du 19/10/2022
Association "Project Rescue Ocean"	1 000 €	- €	
Association "Union des Jeunes de Provence et du Languedoc"	- €	1 000 €	Déjà attribuée par DCM du 08/02/2023
TOTAL	212 147 €	215 817 €	

* Depuis 2022, les éventuelles attributions de subvention aux Restos du cœur, Secours catholique et Ligue contre le cancer sont instruites et prises en charge par le CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 21

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Mise en ligne le : 12 Avril 2023
- Transmise en Préfecture